

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 100

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 14, après le mot :

« ans »,

insérer les mots :

« à compter de la promulgation de la loi n° du visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli et de clarification se justifiant par son texte même.

Les députés du Groupe Écologiste s'opposent au retour des néonicotinoïdes.